

INFORMATIONS SUR LA DURABILITÉ DES PRODUITS FINANCIERS

VISÉS À L'ARTICLE 10, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE)
2019/2088

NOM DU PRODUIT : **NAGELMACKERS EUROZONE REAL ESTATE**
CODE D'IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ LÉGALE : **5493001HMNH13FOQLU37**

Ce document fournit des informations pour aider les investisseurs à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques des mandats discrétionnaires gérés par la Banque Nagelmackers S.A., comme l'exige le règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR). Il ne s'agit pas d'un document de marketing. Nous vous conseillons de lire attentivement les informations suivantes, ainsi que toute autre documentation pertinente sur ce produit financier, avant de décider d'investir.



TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ	3
2. PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE	4
3. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER	4
4. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	4
4.1. Description du type de stratégie d'investissement utilisé pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier	5
4.1.1. Sociétés émettrices	5
4.1.2. Fonds et ETF	5
4.2. Les éléments contraignants de la stratégie pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales	6
4.3. Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies	6
5. PART DES INVESTISSEMENTS	7
6. SURVEILLANCE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES	7
7. MÉTHODES	7
8. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES	8
9. LIMITES DES MÉTHODES ET DES DONNÉES	8
10. ANALYSE APPROFONDIE ET DUE DILIGENCE	8
11. POLITIQUE D'ENGAGEMENT	9

1. RÉSUMÉ

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif les investissements durables, il inclura une proportion minimale d'investissements durables. Dans ce cas, le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » aux objectifs d'investissement durables sur le plan environnemental ou social en ciblant (partiellement) des investissements durables (tels que définis dans SFDR) dans ce compartiment ne s'applique qu'à la proportion du portefeuille dans ces investissements durables. Le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » est respecté en tenant compte des indicateurs des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité (indicateurs PAI ou Principal Adverse Impact indicators) et de l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les caractéristiques promues par ce produit financier consistent à investir, directement ou indirectement par le biais d'OPC (Organisme de Placement Collectif), dans des entreprises bénéficiant de bonnes notations ESG, telles que définies par la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A., tout en excluant les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui n'adhèrent pas aux normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux.

La sélection des instruments d'investissement tient compte des Principales Incidences Négatives (« PAI », Principal Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité en combinant un filtrage négatif et l'évaluation des facteurs ESG sur la base d'un modèle de notation ESG propriétaire pour les entreprises et les OPC.

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales, le compartiment applique une stratégie d'investissement visant à réduire les risques de durabilité et à minimiser les Principales Incidences Négatives sur les investissements, et suit une politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies.

Les investissements directs dans les entreprises émettrices sont évalués en fonction de leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales au moyen d'une analyse multidimensionnelle comprenant un filtrage négatif, un filtrage fondé sur des normes et une évaluation des performances ESG, en tenant également compte des Principales Incidences Négatives. Les entreprises appartenant aux trois catégories de score ESG les plus faibles (soit les scores de 8 à 10) au sein de leur groupe de pairs sont exclues de l'investissement.

Les investissements dans les OPC font l'objet d'une évaluation des principes de l'investissement durable et de la performance ESG sur la base des indicateurs des Principales Incidences Négatives (PAI) rapportés par les acteurs du marché financier ou par des fournisseurs de données. Sur la base de ce modèle de notation ESG propriétaire pour les OPC, les produits d'investissement ayant de bonnes notations ESG et respectant les éléments contraignants de la stratégie pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales se qualifient pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. De plus amples informations sur ces éléments contraignants et leur proportion sont disponibles aux points 4.2 et 5.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont contrôlées au moyen de vérifications périodiques de conformité afin de vérifier l'alignement des investissements sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier, telles que définies dans la stratégie d'investissement.

Le compartiment évalue l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues en utilisant notre modèle de notation ESG propriétaire pour les entreprises et les OPC investis.

Une combinaison de différentes sources de données est utilisée pour évaluer le filtrage basé sur les normes et le filtrage négatif, ainsi que les scores ESG. La sélection des fournisseurs de données fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres et d'une analyse approfondie (due diligence), ainsi que des évaluations périodiques.

Les limites potentielles de notre méthodologie et de nos données comprennent la dépendance à l'égard de la couverture des données des fournisseurs de données et de leur évaluation des caractéristiques ESG, le manque de données et les retards dans la disponibilité des données. L'engagement, individuel ou collaboratif, s'applique à nos investissements directs dans les entreprises détenues au sein du compartiment et aux gestionnaires externes par l'intermédiaire d'OPC dans lesquels nous investissons.

2. PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Bien que le produit n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il investira un pourcentage minimum de 25% de ses actifs dans des entreprises que le gestionnaire considère comme des « investissements durables » qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux. De plus amples informations sur l'évaluation des entreprises en tant qu'investissements durables sont disponibles dans la [Politique d'investissement durable](#) de la Banque Nagelmackers S.A.

Le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » aux objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social lorsque le compartiment vise (partiellement) des investissements durables (tels que définis dans SFDR) s'applique à la part des actifs dans les investissements durables. Le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » est observé en prenant en compte les indicateurs des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) à travers :

- Le filtrage négatif des entreprises, y compris l'exclusion basée sur des normes et l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : les entreprises dont le gestionnaire estime qu'elles ont violé une ou plusieurs « normes mondiales » ou qu'elles sont impliquées dans la production d'armes controversées (PAI 14) sont exclues de l'investissement. Pour déterminer si une entreprise enfreint une norme mondiale, le gestionnaire prend en compte les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE (PAI 10) ;
- L'évaluation de la performance ESG des entreprises : le modèle de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A. prend en compte et évalue les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité en les intégrant dans les notations ESG.
 - Selon l'analyse du gestionnaire, les entreprises ne peuvent pas se situer dans le dernier décile (= rating 10) d'un ou plusieurs indicateurs quantitatifs obligatoires des Principales Incidences Négatives (sélection d'indicateurs PAI - tableau 1 de l'annexe 1).
 - Les entreprises ne peuvent pas se situer dans le dernier décile selon le modèle de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A. (= NM ESG rating 10).

Les investissements durables sont alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en appliquant une politique d'exclusion aux entreprises qui enfreignent de manière répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et qui ne prennent pas les mesures appropriées pour remédier à cette violation. De même, les entreprises figurant sur la « liste de surveillance » ou watchlist ne sont pas considérées comme des investissements durables. Les domaines pris en compte pour déterminer si un émetteur viole les Principes de l'UNGC sont ceux couverts par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), les huit conventions fondamentales de l'OIT et la Charte internationale des droits de l'homme.

3. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le compartiment vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues pour 80% de l'actif net du portefeuille par le biais d'investissements dans des organismes de placement collectif (OPC) gérés par la Banque Nagelmackers S.A., par désignation ou délégation, ou des OPC gérés en externe et par le biais d'investissements directs dans des actions.

Les caractéristiques promues par ce produit financier conduisent à investir dans des entreprises ayant de bonnes notations ESG, directement ou indirectement par le biais d'OPC, telles que définies par la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A. (voir [Politique relative aux risques en matière de durabilité](#)), tout en excluant les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui n'adhèrent pas aux normes mondiales ou qui sont soumis à des sanctions internationales ou à des embargos, tels que définis dans notre [Politique d'exclusion](#).

Le processus de sélection des instruments d'investissement tient compte des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité en combinant un filtrage négatif et un filtrage fondé sur des normes, et l'évaluation de la performance ESG sur la base d'un modèle de notation ESG propriétaire pour les entreprises et les OPC.

Pour les investissements directs dans les entreprises, ainsi que pour les investissements dans les OPC gérés par la Banque Nagelmackers S.A., nous prenons en compte toutes les PAI (indicateurs des Principales Incidences Négatives) obligatoires liées au climat et à l'environnement et liés aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers (non applicable).

En outre, le produit financier prend également en compte des PAI supplémentaires liés aux initiatives des entreprises en matière de réduction des émissions de carbone, liés aux cas de discrimination et liés à l'absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une analyse approfondie (due diligence) préalable dans le cadre du processus de sélection des fonds (« méthode 7P »). Cela inclut une évaluation des principes de l'investissement durable et de la performance ESG sur la base des PAI rapportés par les acteurs du marché financier ou par des fournisseurs de données. Les fonds externes peuvent inclure des investissements qui seraient autrement exclus sur la base de la [Politique d'exclusion](#) de la Banque Nagelmackers S.A.

4. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser des plus-values à long terme, en investissant dans des instruments financiers représentatifs du secteur de l'immobilier de la zone euro dans le sens large. Au moins 90% des actifs de ce compartiment sont investis en certificats immobiliers cotés, en des trusts immobiliers cotés, en des actions cotées de sociétés immobilières, en actions cotées de sociétés de développement immobilier, cotés dans la zone euro.

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales, le produit financier applique une stratégie d'investissement

visant à réduire les risques liés à la durabilité et à minimiser les principaux effets négatifs sur les investissements, et suit une politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies. Pour ce faire, la stratégie d'investissement suit un cadre ESG strict, comme détaillé ci-dessous.

4.1. Description du type de stratégie d'investissement utilisé pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier

Pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, le produit applique :

- Des filtrages négatifs basés sur des activités controversées, telles que définies dans la [Politique d'exclusion](#) ;
- Des critères de durabilité fondés sur des normes et sur des exclusions, telles que définies dans la [Politique d'exclusion](#) ;
- Une évaluation des performances ESG des entreprises ;
- Une approche best-in-class ou meilleure de sa catégorie ;
- Actionnariat actif.

4.1.1. Sociétés émettrices

Les investissements directs dans les entreprises émettrices sont évalués en fonction de leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales à l'aide d'une analyse multidimensionnelle incluant deux filtrages négatifs et l'évaluation des performances ESG selon une approche de type « best-in-class ».

a. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

Les entreprises impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (y compris les armes conventionnelles, les armes à feu civiles, et les armes nucléaires), le tabac, le divertissement pour adultes et les jeux de hasard, sont exclues de la possibilité d'un investissement direct, conformément à la [Politique d'exclusion](#).

b. Filtrage fondé sur des normes

Les entreprises qui, selon une autorité compétente, violent de manière répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prennent pas de mesures appropriées pour remédier à ces violations sont exclues de l'investissement. Cette exclusion est vérifiée à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes.

c. Approche best-in-class

Après l'exclusion des entreprises basées sur des activités controversées ou sur des violations de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement à l'aide d'un modèle de notation ESG propriétaire pour les entreprises. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères non-financiers au niveau des entreprises dans lesquelles le produit financier investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, efficacité de l'utilisation de l'eau, réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Social (S) : engagement en faveur de l'égalité des chances dans l'entreprise, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, sécurité des employés, respect des droits du travail et des droits de l'homme, y

compris les normes applicables aux fournisseurs, impact social des produits et des services ;

- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, indépendance des comités d'audit, indépendance du conseil d'administration.

Les entreprises sont évaluées à l'aide d'un modèle de notation ESG propriétaire qui évalue la performance ESG des entreprises sur la base des indicateurs de Principales Incidences Négatives (PAI) et d'autres données ESG, telles que des recherches et des notations effectuées par des parties externes, avant de décider d'inclure ou de conserver un investissement. Seules les entreprises pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles sont évaluées et notées. Une fois que les notations ESG internes (allant de 1 à 10) sont calculées, les entreprises sont classées en fonction de leur notation ESG. Le gestionnaire privilégie les entreprises ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs (défini par région, secteur, capitalisation boursière) en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

d. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (ou l'engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers côte à côte, ainsi qu'aux investissements sous-jacents des fonds gérés par la Banque Nagelmackers S.A., dans lesquels le compartiment est investi. Les activités d'engagement peuvent être menées de manière individuelle ou dans le cadre d'un engagement collaboratif. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment sont disponibles sur le site web www.nagelmackers.be.

4.1.2. Fonds et ETF

Les investissements dans les OPC externes font l'objet d'une analyse approfondie (due diligence) dans le cadre du processus de sélection des fonds (« méthode 7P »). Ce processus comprend une évaluation des principes de l'investissement durable et de la performance ESG sur la base des indicateurs des Principales Incidences Négatives ou indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts indicators) communiqués par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Sur la base de ce modèle de notation ESG propriétaire pour les OPC, les produits d'investissement qui obtiennent de bons scores ESG et qui répondent aux éléments contraignants de la stratégie visant à respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales se qualifient pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier. Les contraintes des investissements dans les OPC sont décrites ci-dessous dans les éléments contraignants de la stratégie visant à respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que la Banque Nagelmackers S.A. exclurait autrement sur la base des critères susmentionnés.

De plus amples informations sont disponibles dans la [Politique relative aux risques en matière de durabilité](#) de la Banque Nagelmackers S.A.

4.2. Les éléments contraignants de la stratégie pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le produit financier respecte les éléments contraignants suivants :

1. Tous les investissements doivent être conformes à la Politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers S.A. (exclusions au niveau de l'entreprise et exclusions au niveaux des stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers S.A. (« OPC externes »), qui représentent ensemble jusqu'à 10% du fonds. Les investissements soumis à la Politique d'exclusion doivent respecter les exclusions suivantes, telles que définies dans la [Politique d'exclusion](#) :
 - a. Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, par exemple en violant de manière répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sans prendre les mesures appropriées pour remédier à cette violation.
 - b. Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou faisant l'objet de sanctions internationales par les Nations Unies, les États-Unis ou l'Union européenne.
 - c. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou qui négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou qui font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.
 - d. Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition significative au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
2. Au moins 80% des actifs du compartiment doivent répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette proportion minimale, tous les investissements, tant en OPC qu'en direct, sont pris en compte et sont soumis à un processus interne de sélection ESG dans le cadre duquel le gestionnaire privilégie les investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (tel que décrit ci-dessus dans l'approche best-in-class).
3. Réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement, tel que défini par le gestionnaire de ce compartiment au travers de filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de score ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

4. Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle de notation ESG propriétaire, par un filtrage basé sur des normes et la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (cf. [Politique d'exclusion](#)) et par un actionnariat actif.

5. La proportion minimale d'investissements durables tels que définis dans le règlement SFDR 2019/2088 est de 25%.

Les contraintes et critères d'investissement mentionnés ci-dessus concernant la stratégie d'investissement sont continuellement revus et contrôlés par le gestionnaire. Des données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés sont utilisées à cet effet.

4.3. Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies

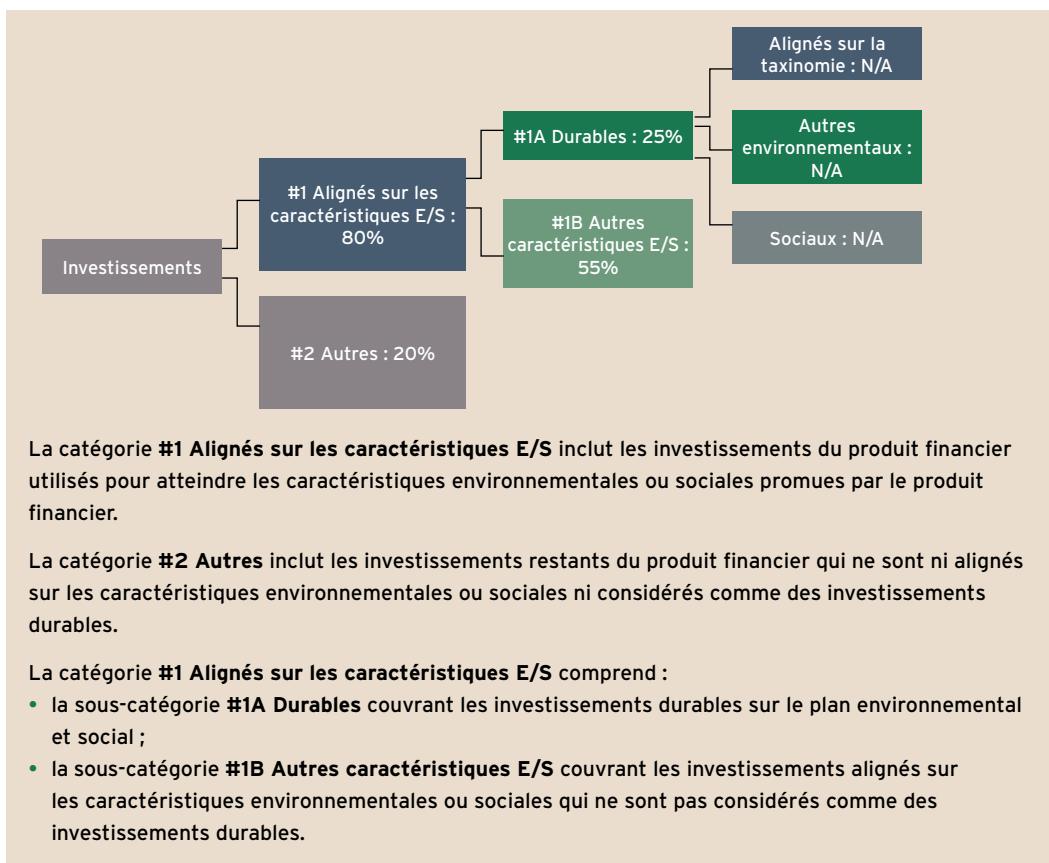
Les pratiques de bonne gouvernance font partie du processus de décision en matière d'investissement à travers :

- L'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, par exemple en violant de manière répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sans prendre les mesures appropriées pour remédier à cette violation. Nagelmackers exclut également les gouvernements qui sont systématiquement corrompus, qui négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou qui sont soumis à des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour en savoir plus, consultez notre [Politique d'exclusion](#).
- Les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) et l'absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 11) sont les facteurs sociaux les plus importants dans le modèle de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A. lorsqu'il s'agit d'évaluer les entreprises investies. Lors d'investissements dans des gouvernements et des entreprises supranationales, la stabilité politique (PAI 23) et l'État de droit (PAI 24) ont la plus grande importance parmi les facteurs de gouvernance dans le modèle de notation ESG.
- Les directives de vote mettent l'accent sur les pratiques de bonne gouvernance d'entreprise (telles que la nomination et la composition du conseil d'administration des entreprises investies et la rémunération) et sur l'engagement à améliorer la diversité des genres, tel que décrit dans la [Politique de vote](#) et la [Politique d'engagement](#) de la Banque Nagelmackers S.A.

5. PART DES INVESTISSEMENTS

Au moins 80% des investissements du compartiment répondront aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment (« #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »), dont au moins 25% seront des investissements durables avec des objectifs environnementaux et/ou sociaux (« #1A Durable »).

Un maximum de 20% des actifs est détenu dans des instruments qui ne sont pas utilisés pour promouvoir les caractéristiques E et/ou S (catégorie « #2 Autres »). Cette catégorie comprend les liquidités, les actifs dérivés, les OPC ou les investissements directs qui ne favorisent pas les caractéristiques E et/ou S, ainsi que les investissements pour lesquels aucune notation ESG n'est disponible sur la base du modèle de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

6. SURVEILLANCE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont contrôlées par des vérifications de conformité périodiques afin de vérifier l'alignement des investissements sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier, comme stipulé dans la stratégie d'investissement du produit.

Des contrôles périodiques sont effectués pour s'assurer que les investissements inclus respectent bien les critères d'exclusion et sont conformes aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier et que la part minimale d'investissements durables est respectée (au minimum 25% du fonds, selon l'analyse des investissements durables au niveau des entreprises réalisée par la Banque Nagelmackers S.A.). S'il s'avère, lors de ce contrôle, qu'un investissement spécifique n'est pas conforme et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus le seuil minimum prédéfini de 80% en titres alignés avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois. Tant pour les investissements directs

dans des entreprises que pour les investissements dans des OPC, les scores ESG sont mis à jour sur une base trimestrielle. L'analyse des investissements durables des entreprises dans lesquelles le compartiment investit est également mise à jour trimestriellement.

7. MÉTHODES

Le compartiment atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues à l'aide des indicateurs ci-dessous :

a. **Indicateurs relatifs au modèle de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A. pour les investissements dans les entreprises**

Le score ESG reflète l'évaluation globale de la performance ESG d'un investissement. Les entreprises inclus dans l'univers d'investissement sont analysées et classées en fonction des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, lesquels incluent les Principales Incidences Négatives (PAI). La matérialité de chaque indicateur est évaluée selon sa pertinence en termes de probabilité d'occurrence et de gravité pour chaque type de secteur, ainsi que sur la disponibilité et la

qualité des données. En fonction de ces indicateurs et de leur matérialité, la performance ESG globale de chaque émetteur est classée par rapport à ses pairs dans une notation ESG, en tenant compte du secteur, de la région et de la capitalisation boursière pour les entreprises. Le modèle de notation ESG de la Banque Nagelmackers S.A., développé en interne, repose sur des données brutes provenant de fournisseurs de données externes.

b. Indicateurs relatifs au modèle de notation ESG propriétaire de la Banque Nagelmackers S.A. pour les investissements dans les OPC

Le score ESG reflète l'évaluation globale de la performance ESG des investissements, les OPC étant analysés et classés au sein de leur univers d'investissement sur la base d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance incluant les Principales Incidences Négatives (PAI). La matérialité de chaque indicateur est évaluée selon sa pertinence en termes de probabilité et de gravité, ainsi que sur la disponibilité et la qualité des données. En fonction de ces indicateurs et de leur matérialité, la performance ESG globale de chaque OPC est classée par rapport à son groupe de pairs (regroupés par classe d'actifs et/ou région et capitalisation boursière pour les actions) dans un score ESG pour le fonds.

La liste des indicateurs qui sous-tendent les critères et les notations ESG n'est pas exhaustive et peut être modifiée au fil du temps sous la supervision du comité de durabilité de la Banque Nagelmackers S.A.

8. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Une combinaison de différentes sources de données est utilisée pour évaluer le filtrage basé sur les normes et le filtrage négatif, ainsi que les scores ESG. Ces sources comprennent des fournisseurs de données externes qui sont complémentaires dans leur méthodologie, leur couverture ou leurs provenances avec des données d'entreprise auto-déclarées et des informations provenant d'Organisation Non Gouvernementale. Les sources de données suivantes sont utilisées pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, en fonction du type d'investissement dans lequel il investit :

- Pour le filtrage basé sur des normes et le filtrage négatif des activités controversées des entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés, les données du fournisseur de données MSCI sont utilisées ;
- Les scores ESG pour les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés sont calculés en interne à partir de données brutes fournies par les fournisseurs de données ISS, MSCI et Bloomberg ;
- Les scores ESG pour les OPC sont calculés en interne à partir des données brutes fournies par le fournisseur de données Morningstar et des données fournies par le gestionnaire d'investissement lui-même.
- L'analyse des investissements durables au niveau des entreprises est calculée en interne à partir de données brutes fournies par les fournisseurs de données ISS, MSCI, ClarityAI et Bloomberg.

La sélection des fournisseurs de données externes se fait à travers un processus d'appel d'offres et une analyse approfondie (due diligence), comparant plusieurs fournisseurs de données en termes de disponibilité et de qualité des données, de méthodologie et de pertinence par rapport à notre univers d'investissement. Ces critères évoluent et s'améliorent continuellement. Ainsi, à l'avenir, le comité de durabilité procédera à des évaluations périodiques des fournisseurs de données externes afin de garantir une évaluation de haute qualité des émetteurs au sein de notre univers d'investissement. Des contrôles périodiques peuvent également être menés par le comité de durabilité pour garantir la qualité des données. Ces contrôles peuvent inclure, sans s'y limiter, des vérifications sur un échantillon aléatoire de l'ensemble des données et sur les valeurs inexactes. La Banque Nagelmackers S.A. informe de l'absence de données lorsque des données précises ne sont pas disponibles et prend des mesures pour les obtenir en discutant avec les fournisseurs de données concernés ou d'autres sources.

9. LIMITES DES MÉTHODES ET DES DONNÉES

Les limites potentielles de notre méthodologie et de nos données comprennent la dépendance à l'égard de la disponibilité des données fournies par les fournisseurs de données externes et de leur évaluation des caractéristiques ESG, le manque de données et les retards dans leur mise à jour, puisque la plupart des points de données concernent des événements passés.

La Banque Nagelmackers S.A. informe du manque de données concernant les données ou les indicateurs affectant ses méthodes lorsque des données précises ne sont pas disponibles et prend des mesures pour les obtenir en discutant avec les fournisseurs de données concernés ou d'autres sources. Des évaluations périodiques des fournisseurs de données externes sont effectués par le comité de durabilité afin de garantir une évaluation de haute qualité des émetteurs au sein de notre univers d'investissement. Des contrôles périodiques peuvent également être effectués par le comité de durabilité pour assurer la qualité de ces données.

10. ANALYSE APPROFONDIE ET DUE DILIGENCE

L'analyse approfondie (due diligence) des actifs sous-jacents du produit est effectuée par le(s) gestionnaire(s) et supervisée par le comité de durabilité. Le comité de durabilité a la responsabilité de surveiller, de contrôler et de rendre compte de la conformité des produits de Bank Nagelmackers S.A. avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit. Les notations ESG propriétaires, ainsi que les filtrages négatifs et basés sur des normes, sont également validés par le comité de durabilité, qui se réunit mensuellement. De plus amples informations sont disponibles dans les documents de politique suivants :

- [Politique d'exclusion](#)
- [Politique relative aux risques en matière de durabilité](#)
- [Déclaration PASI - Participant au marché financier](#)

11. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Nagelmackers estime que l'engagement auprès des entreprises investies pour améliorer les pratiques ESG est essentiel pour préserver et accroître la valeur des actifs de nos clients. L'engagement peut être mené de manière individuelle ou au moyen d'initiatives d'engagement collaboratif.

L'engagement s'applique à nos investissements directs dans les sociétés investies au sein des produits financiers gérés par la Banque Nagelmackers S.A. ainsi qu'aux gestionnaires externes dans lesquels nous investissons par le biais d'OPC.

La Banque Nagelmackers S.A. définit quatre étapes majeures afin que ses efforts d'engagement soient couronnés de succès. Tout d'abord, nous identifions les questions à traiter en priorité et/ou les entreprises pour lesquelles les besoins d'engagement sont nécessaires. Ensuite, nous fixons des objectifs concernant les résultats souhaités en matière d'engagement. Troisièmement, nous réalisons des efforts réels d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et nous rendons compte des avancées ou des résultats intermédiaires. Enfin, et le cas échéant, nous prenons des mesures supplémentaires si l'engagement ne permet pas d'atteindre les objectifs souhaités.

Nous avons déterminé des thèmes d'engagement alignés sur notre stratégie d'investissement qui intègre les facteurs ESG, y compris les Principales Incidences Négatives sur les critères de durabilité (PAI) :

- Environnement (E) : accent sur le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (PAI 1-6) ;
- Social (S) : respect des droits de l'homme, des droits sociaux et des droits du travail, conformément au Pacte mondial des Nations Unies, aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10-11) et aux mesures de lutte contre la discrimination ;
- Gouvernance (G) : accent sur la performance du conseil d'administration et sur l'amélioration de la diversité des genres (PAI 13).

Outre ces thèmes, l'amélioration de l'accès aux données clés dans les informations non financières relatives aux questions de durabilité est également un point d'attention.

De plus amples informations sur nos efforts d'engagement sont disponibles dans notre [Politique d'engagement](#).

